

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 26

Artikel: S.A.C.
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

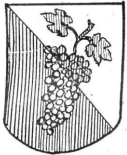
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1921 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

ARMOIRIES COMMUNALES



Riez. — Une quantité d'écus rouge et blanc, partagés en deux, en long, en large ou obliquement, chargés de une ou plusieurs grappes, prouvaient que l'écusson de Riez n'était pas fixé officiellement. A l'occasion du centenaire de 1803, la commune fit faire des assiettes commémoratives qui portent un écusson divisé obliquement de haut en bas et de gauche à droite, blanc en haut, rouge en bas. Sur ce fond une grappe de raisin dont la partie sur le blanc est rouge et la partie sur le champ rouge est blanche. Selon le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, la grappe pendrait d'un cep planté dans une terrasse verte qui occuperait le bas de l'écu.

Rivaz. — A l'occasion de la pose d'un vitrail à l'église paroissiale de St-Saphorin sur lequel devait figurer les armes de Rivaz, M. le Président Dumur proposa un écu coupé horizontalement en trois parties : une superceme d'or représentant le vignoble, une partie médiane noire qui aurait été la grève et une partie inférieure bleue qui devait être le lac; la ligne de démarcation entre le noir et le bleu était ondulée. Cette idée fut mal interprétée par le verrier qui fit un blason dont la partie supérieure est bizarre et des moires héraldiques consistant en un semis de figures géométriques d'un effet inattendu. Le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* donne à Rivaz un écu coupé horizontalement dont le tiers supérieur est d'or représentant le vignoble et les deux tiers inférieurs bleu figurant le lac, ces couleurs limitées par une ligne ondulée. Ces couleurs qui sont celles de Vevey pourraient rappeler les relations de bon voisinage entre cette ville et Rivaz.



Roche s'est offert une armoirie compliquée qui aurait gagné à être plus simple, c'est un écu divisé verticalement en deux parties : une partie blanche avec un sapin vert planté sur une terrasse verte inclinée s'élevant vers le centre de l'écu et une partie bleu avec un chamois noir posé sur une terrasse inclinée noire dont la partie la plus élevée remonte la terrasse verte de la moitié opposée. Ces armes ne sont malheureusement pas conformes aux règles héraldiques. Mais comme le disait un aimable correspondant au sujet des armes de Baulmes : « en blason il faut considérer non ce qui devrait être mais ce qui est ». Hélas !



Roche s'est offert une armoirie compliquée qui aurait gagné à être plus simple, c'est un écu divisé verticalement en deux parties : une partie blanche avec un sapin vert planté sur une terrasse verte inclinée s'élevant vers le centre de l'écu et une partie bleu avec un chamois noir posé sur une terrasse inclinée noire dont la partie la plus élevée remonte la terrasse verte de la moitié opposée. Ces armes ne sont malheureusement pas conformes aux règles héraldiques. Mais comme le disait un aimable correspondant au sujet des armes de Baulmes : « en blason il faut considérer non ce qui devrait être mais ce qui est ». Hélas !

Quelques erreurs se sont glissées soit dans le texte soit dans les dessins d'armoiries données jusqu'ici.

Carouge. — Sur le dessin, le croissant inférieur devrait être pointillé comme les deux autres.

Combremont-le-Grand. — Il n'est pas exact de dire que l'écu qui figure sur la médaille offerte aux militaires est celui de la famille de Mestral. Sur l'écu de Mestral la roue noire ne sort pas du sautoir, tandis que sur les armoiries communales elle est *brochante*, c'est à dire qu'elle débordé largement le sautoir et couvre une partie du champ rouge, comme le dessin le fait voir.

Pailly. — On lit dans le texte que les trois petites croix qui chargent la bande rouge sont d'argent, c'est faux; ces croix doivent être d'or comme l'indique le dessin.

Pully. — Le texte dit qu'une division de l'écu est bleue, c'est *blanche* qu'il faut lire. Nos lecteurs auront corrigé d'eux mêmes. ces armoiries étant bien connues. *Mérine.*

S. A. C. — Des membres du Club-alpin venaient d'arriver au sommet de la Dent-de-Broc. Aussitôt le plus affamé de déboucler son sac et d'entamer un beau saucisson.

— Comment peux-tu songer à manger à la vue de ce superbe panorama ? lui dit un camarade.

— Justement, c'est que je ne puis pas me rassasier de le contempler.



LÈ MENISTRÈS ET LÈ MARCHANDS DÈ BOU.

Un menistrè avai fauta d'on moulo; et coumeint cein lo geinàvé d'allà li-mèmo à la misa de coumon et que ne se tsaillessai pas non plie d'ein atsetà ein défrô de la perrotse, demandà à n'on pàysan que fasai lo marchand dè bou et lo tserroton, mà que n'allàvé pas soveint ào prédzo, de lài fourni on moulo de fào, et coumeint ne volliàvé pas avai l'aj de sè demauià, ne firon min de prix.

Lo pàysan lài promet l'afèrè, et caukiés dzo après, miné cé bou à la cura. Ma fài, po on bio moulo, c'étaï on bio moulo; n'iaivai rein à deré; mà coumeint lo pàysan sè peinsavé que lo menistrè avai bon moian et que poivè bin pàyi, lài veinde cé bou à la hiauta gama, profità de cein que n'aviont rein convegno, po lo lài fe è ào mein dix francs de tráo tchai. Lo menistrè, que trovàvé qu'on l'écoirtsivè, volliè marchandà on boccon; mà lo pàysan bragàvé tant cé moulo que ne volliè pas ouré parlà dè rabat-oukiè.

Adon lo menistrè sè peinsa qu'ein sa qualità dè menistrè dèvesà sè montrà lo pe résenablio, bastà et sè decidà à pàyi; mà, po fèré onna petita aleçon ào gallà, lài fe :

— Eh bin, teni, vouaiquie l'ardzeint; l'est veré que vo profità tant pou d'ao menistrè la demeinde que fau bin que vo z'ein profitéyi lè dzo su senanna !..

* * *

On autro pàysan, dè quoui son menistrè avai assebin atsetà on tsai dè bou, ne sè montrà pas asse juif. C'étaï caukiè temps dévant onna demeinde dè coumenion. L'aviont decidà lo prix ein faseint lo martsì, et lo pàysan avai promet dè menà on bou voiadzo. Ora, vo sèdè qu'à la coumenion, tandi que lo menistrè baillè lo pan à clliào que coumeniont, lào recitè à tsacon on verset de la biblia. Lo pàysan, que coumeniyivè justameint cllia demeinde que, passè à son tor vâi lo menistrè que lài recitè lo verset que sè dit : « N'oubliez pas vos promesses ! » Lo pàysan que sè peinsè que lài dit cein rappoo ào tsai dè bou, lài repond tot balameint : « Oh, n'aussi cousin, monsu lo menistrè, tant que mè dou tsévaux porront ronellià ! »

ON CRANO REMIDO

Un compagnon que souffressai lè pierrès po bétà dè ne pas poà einfatà dâi solà, que cein que l'avai on coo à n'on pi, étai eim-lâi fasont mau, et sè mettai onna charga iò l'avai copà on boccon d'eimpègne.

Sè decidà on dzo d'allà tsi l'apotiқиèrè po lài demandà se per hazà l'arai on remido po cein, et lài fà :

— Y'è on sacré bougro dè coo drâi su lo petit artet que mè fà vaîrè lè z'étailès; arià-vo petètrè oquiè po lo fèré parti ?

— Oh ! y'è cein que vo faut, repond lo marchand dè drougnès; y'è que onna pomarda que vo n'ai qu'à imbardouffà la pliaçe que vo fà mau, dévant de vo z'allà cutsi.

— Adon, vo cràidè que cein est bon ?

— Aloo ! noutron syndiquo qu'a on coo que lo fà souffri du mè dè veingt ans, ne vâo rein d'autro.

— Eh bin, se l'est dinsè, bailli m'ein po dix centimes.



LE FOUR COMMUNAL

Il est situé au centre du village, sur la place où les gamins s'èbouent comme de jeunes poulains qui reviennent de l'abreavoir, où les petites filles — cheveux au vent et jupe légère — jouent à la corde et où les vieux cheminent en hésitant appuyés sur deux cannes. Un grand tilleul aux branches vigoureuses abrite son toit de tuiles moussues et disjointes. En juin, le tilleul est bourdonnant d'abeilles, mais quand revient l'automne, les feuilles tombent sur le toit, remplissent les chéneaux et tourbillonnent bientôt sur la place où la fontaine coule.

Habituellement le four est fermé. Durant toute la semaine, on ne voit que sa porte d'un vieux rouge strimontée — on ne sait trop pourquoi — de cette inscription gravée dans la molasse : « Soyez les bienvenus ». Mais le samedi, le four s'anime; de bonne heure sa cheminée fume; par la porte ouverte on voit le fournier qui va et vient transportant des fagots, méitant tout en ordre.